VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2026-90114

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **14 décembre 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90114**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 524 327, situé au 16, rue Pouliot, dans la zone H-11, vise la construction d'un garage intégré dérogatoire. L'article 7.10 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que l'espace habitable situé au-dessus du garage intégré doit présenter une superficie de plancher égale ou supérieure à 40 % de la superficie au sol du garage intégré. L'élément dérogatoire est donc le garage intégré projeté dans lequel la superficie de plancher de l'espace habitable située au-dessus du garage représente 36,35% (21,36m²) de la superficie au sol du garage intégré (58,77m²).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 14 décembre 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 27E JOUR DE NOVEMBRE 2026

Mélanie Poirier
Signé le 2026-11-25 16:02:48 EST

Greffière,
Mélanie Poirier